L'interprétation communautaire en contexte migratoire : quelle formation dispenser ?
(Domaine français-arabe)

Héba MEDHAT-LECOCQ

ESIT - Sorbonne Nouvelle
CLESTHIA (EA 7345)
PLIDAM (EA 4514)

https ://doi.org/10.17184/eac.9197

Résumé : L'interprétation communautaire est un métier qui mérite qu'on lui accorde plus d'attention. Évidemment, ses points de rencontre avec les autres catégories d'interprétation sont nombreux. Mais avec le temps, l'interprétation communautaire s'est frayé son propre chemin, malgré le terrain sinueux sur lequel elle avance. Nous verrons d'emblée l'interprète assurer la communication entre deux interlocuteurs de langues et de cultures différentes, une tâche loin d'être aisée. Mais nous découvrirons aussitôt qu'elle est encore plus ardue lorsque lesdits interlocuteurs ne possèdent pas le même bagage cognitif qui leur permet de communiquer sur leurs différents sujets de discussion. Chacun s'adressant à l'autre avec, en filigrane, l'image de soi. L'article de Héba Medhat-Lecocq a pour objectif d'attirer l'attention du lecteur sur les particularités de l'interprétation communautaire et du contexte dans lequel l'interprète œuvre. Elle propose une formation appropriée à cette branche de l'interprétation, tout en avançant des recommandations qui laissent déduire les exigences de ce métier et la marge de liberté dont a besoin l'interprète pour accomplir sa mission.

Mots-clés : impartialité, transparence, approche variationniste, gestes sémiotiques, connaissances encyclopédiques, prestations sur mesure.

Abstract: Community interpretation is a field that deserves closer attention. While it shares many similarities with other types of interpretation, it has, overtime, carved out its own path, despite the challenging terrain that it traverses. At first glance, we see the interpreter facilitates communication between two interlocutors from different languages and cultures, which is no easy task. However, it becomes even more challenging when these interlocutors lack the shared intellectual and cultural baggage that would allow them to discuss various topics effectively. Each addressing the other with an underlying image of oneself. Héba Medhat-Lecocq's article aims to highlight the unique aspects of community interpretation and the context in which the interpreters work. She proposes specialised training for this branch of interpretation, while offering recommendations that reflect the demands of the profession and the degree of freedom the interpreters need to carry out their mission.

Keywords: impartiality, transparency, variationist approach, semiotic gestures, encyclopedic knowledge, customised services.

Introduction

Hétéroclite et en constante évolution suivant la conjoncture nationale et/ou mondiale, le marché du travail des traducteurs/interprètes ne cesse de surprendre par ses nouvelles exigences, ouvrant ainsi la voie à des pistes méthodologiques jusqu'alors inédites.

Une des branches de cette discipline qui a fait florès sur le marché de la traduction en France est celle de l'interprétation communautaire. Certes, cette activité - loin d'être récente - a toujours existé dans les différents domaines, médical et juridique en particulier. Mais la dernière vague migratoire de 2011 vers la France et l'Europe et celles qui l'ont suivies n'ont pas été sans conséquences sur l'activité professionnelle des traducteurs/interprètes. Beaucoup d'entre eux avaient dû consacrer une partie de leurs prestations à l'interprétation pour les nouveaux migrants.

Interpréter pour un étranger arrivé pour la première fois dans le pays d'accueil, c'est avant tout l'éclairer sur des questions variées portant sur le droit français, l'administration française, le domaine de la santé… C'est également informer son interlocuteur – un fonctionnaire du service public, un médecin, un officier de police judiciaire… – sur les particularités sociétales, culturelles et historiques du pays de l'émigration.

Néanmoins, l'interprétation communautaire possède des particularités qui la distinguent des autres branches du métier d'interprète. Il revient donc aux formateurs de sensibiliser les futurs interprètes à ces particularités, afin qu'ils les prennent en considération au cours de l'exercice de leur métier.

Dans la présente contribution, nous commencerons tout d'abord par poser le cadre de l'étude à travers une présentation de l'interprétation communautaire. L'objectif étant d'en dégager les spécificités qui nous permettent de mettre le doigt sur les compétences exigées dans cette branche de l'interprétation. Dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur la méthodologie à adopter dans la formation des futurs interprètes communautaires.

1 L'interprétation communautaire : quelles particularités ?

L'Événement se passe en France. Le migrant fait face non seulement à une autre langue et une autre culture, mais aussi à toute une série de démarches à accomplir dans les plus brefs délais auprès des services publics, afin de pouvoir s'installer dans le pays d'accueil. L'interprète, sur place en vue de l'aider à s'y retrouver, a pour mission d'assurer l'intercompréhension et la médiation entre ce migrant et les professionnels du service public en France.

Beaucoup de mots et d'expressions relevant de la vie quotidienne : ouvrir un compte bancaire, se procurer d'un titre de transport, avoir une assurance maladie… sont à traduire à l'interlocuteur cible qu'est le migrant. En même temps, celui-ci devra entrer en contact avec plusieurs organismes de l'administration française : Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)… Il aura donc affaire à tout le vocabulaire y afférent (logement, demande d'asile…), mais il devra aussi produire lui-même son récit.

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

L'interprétation communautaire destinée à ce type de prestations est avant tout une traduction orale assurée dans un objectif de faciliter la communication entre un professionnel du service public et un étranger devant entrer en contact avec ce service. Elle peut se dérouler en présentiel comme en distanciel : visioconférence ou appel téléphonique[1].

Penchons-nous tout d'abord sur ses particularités.

L'interprétation communautaire prend plusieurs formes, la plus fréquente étant l'interprétation de liaison. Les autres types d'interprétation, chuchotée et à vue, ne sont pas absentes dans les prestations des interprètes exerçant dans cette branche.

Comme nous l'avons précédemment indiqué, elle est assurée entre un professionnel du service public – rarement dans le domaine privé – et un étranger arrivé récemment (migrant temporaire) ou installé depuis un certain temps (migrant à long terme) dans le pays d'accueil. De ce fait, l'interprétation communautaire engage une communication hors norme, puisque les interlocuteurs concernés ne sont pas sur un pied d'égalité en matière de connaissance du sujet faisant l'objet de leur conversation.

D'un côté, nous avons l'étranger, pour lequel l'événement se passe dans un pays d'accueil. S'il s'agit d'un migrant temporaire, il fait face non seulement à une autre langue et une autre culture, mais aussi à toute une série de démarches à accomplir dans les plus brefs délais auprès des services publics, et ce afin de pouvoir s'installer dans le pays d'accueil. Beaucoup de mots et d'expressions relevant de la vie quotidienne : boire, manger, laver son linge, recharger son téléphone portable, sont à lui traduire. Mais aussi, il a affaire aux différents services du pays d'accueil. Il doit chercher un logement, scolariser ses enfants et, pour ce faire, prendre contact avec les représentants des services concernés.

Ce qui conduit Cecila Wadensjö à définir l'interprétation communautaire comme étant une interprétation qui se déroule dans la sphère du service public afin de faciliter la communication entre les fonctionnaires et les profanes : « interpreting which takes place in the public service sphere to facilitate communication between officials and lay people » (2009 : 43).

D'un autre côté, nous avons le professionnel du service public qui connaît bien le sujet de la communication et maîtrise le langage professionnel y afférent. Afin d'accomplir sa tâche, il a des questions à poser au migrant, des documents à lui demander et surtout des décisions à prendre à son égard.

Venons-en maintenant à l'interprète. Il est présent sur place en vue d'assurer la communication entre les deux acteurs précités. Certes, il a affaire lui aussi à deux langues et à deux cultures, mais également à plusieurs domaines spécialisés tels le droit, l'administration française, l'école, la santé, le logement, etc. De ce fait, une multitude de concepts et de termes spécialisés (juridiques, administratifs, médicaux) entrent de plain-pied dans ce type de conversation.

La maîtrise de ce vocabulaire relève évidemment des compétences de tous les interprètes. Mais, l'interprète communautaire se trouve entre deux interlocuteurs qui se

[1] Nous nous cantonnons dans la présente étude à l'interprétation en présentiel.

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

distinguent, l'un par le fait qu'il est novice par rapport à la situation à laquelle il est confronté et l'autre, spécialiste de son domaine de compétence qui fait usage d'un langage propre à l'administration.

Face à cette situation, il voit le processus d'interprétation dérailler et sortir de son cadre normal. Par exemple, dans certains cas, il se trouve obligé de l'interrompre à plusieurs reprises pour expliquer certains termes et expressions au migrant, et même quelquefois au professionnel du service public.

Une autre particularité de la traduction communautaire mérite que l'on s'y attarde.

Il s'agit de la situation de communication elle-même, là où le migrant attend une ou des décisions qui seront prises à son égard. Cette situation se complique lorsque les professionnels du service concerné commencent à parler dans une langue que le migrant peine à comprendre. Dans certains cas, tout ce qui se dit autour de lui, voire à son sujet lui parvient comme un magma de son. Ainsi, lorsque l'interprète arrive, il lui apparaît comme salvateur, puisqu'il devra l'éclairer et servir d'intermédiaire entre lui et les professionnels du service public.

Mais comment celui-ci peut-il le rassurer ? A-t-il le droit de le faire ? Et comment le faire ? Le fait qu'ils soient tous les deux usagers d'une même langue et partagent donc la même culture, une certaine connivence s'installe rapidement entre eux. Un simple regard ou un sourire rassurant peut faire l'affaire.

Sur cette question, Elizabeth Navarro évoque l'idée d'un « contexte compassionnel » qui s'instaure dans les missions de l'interprète en service public :

> « En outre, si le statut de l'interprète en service public n'est pas corrélé au service public, puisque non fonctionnaire il ne représente pas l'État, ses missions, quelles qu'en soient les formes et les lieux, et leurs contenus relèvent toutefois de ce *contexte qui s'entoure de compassionnel*. Compassionnel en ce que le service d'interprétation est proposé dans des situations qui relèvent toutes de la détresse humaine, là où la traduction et la présence d'un interprète sont des ressources non seulement linguistiques mais humaines aussi. » (Elisabeth Navarro, 2023 : 182)

Un geste compassionnel à l'égard de l'étranger, oui. Mais à condition qu'il soit bien dosé et non sans limite. Non sans limite parce que, dans la réalité, l'interprète n'a aucun pouvoir quant aux décisions qui devront être prises à l'égard du migrant. L'interprète est, certes, présent avec force dans l'acte de communication, mais, reconnaissons-le, dans l'événement même (une demande d'asile, une intervention chirurgicale, une amende à payer, ou dans certains cas, une OQTF (obligation de quitter le territoire français …), l'interprète n'a pas son mot à dire. Il est absent, tout en étant là ! Par conséquent, ce geste compassionnel, s'il n'est pas bien équilibré, peut dans certains cas donner au migrant de faux espoirs.

Par ailleurs, ce même geste risque d'inquiéter l'autre intervenant (le professionnel du service public) car il a besoin de mettre le doigt sur la réalité des choses, quelle qu'elle soit. Il risque même de se sentir un peu isolé puisqu'il ne détient pas les mêmes codes

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

culturels que les deux autres interlocuteurs : l'étranger et l'interprète. Et c'est à ce moment-là que ce dernier devra prendre en considération ce paramètre et rassurer aussi son deuxième interlocuteur.

Comment le rassurer ? En faisant preuve d'impartialité et de transparence au cours de l'acte d'interprétation ?

Sans aucun doute, *l'impartialité* s'inscrit dans la déontologie du métier des traducteurs et interprètes. Et elle leur est même exigée par les professionnels des différents services qui cherchent eux aussi à mener à bien leurs missions.

C'est ainsi que, dans son ouvrage « La voix de ceux qui crient » Marie-Caroline Saglio décrivant le rôle de l'interprète dans une prestation chez le psychologue, dit :

> « Toute la difficulté réside donc dans son positionnement, il doit pouvoir traduire des éléments biographiques d'une grande violence en gardant une certaine distance, sans parti pris, mais aussi sans empathie excessive pour ne pas détourner le transfert, autrement dit, les mouvements affectifs dirigés inconsciemment par le patient vers le soignant . » (2018 : 200-201)

Cependant, se trouvant entre ces deux types d'interlocuteurs avec en ligne de mire leurs besoins et leurs exigences, et tiraillé entre les deux codes culturels en question, l'interprète communautaire peine à donner une définition précise de la transparence au cours de l'acte d'interprétation, comme le souligne Aurelia Klimkiewicz :

> « Il y a quelque chose de profondément gênant, de troublant même, dans la visibilité de l'étranger situé au centre de l'événement, coincé – le mot n'est pas trop fort – entre l'intervenant et l'interprète. C'est justement cette présence physique incontournable de l'autre (son corps, sa voix, ses émotions) qui détruit le fameux mythe de la transparence – condition utopique voulant éliminer les obstacles culturels et linguistiques au nom d'un sens universel transcendant les différences, et cela dans le but de faciliter la communication ou la circulation du savoir ». (2005 : 211).

Comme il vient d'être démontré, l'interprétation communautaire a ses particularités propres qui nécessitent un enseignement spécifique et différent des autres catégories d'interprétation (de conférence, consécutive…).

2 Quelle formation dispenser ?

Pour toutes les raisons que nous venons d'évoquer, les formateurs de traducteurs et d'interprètes gagneront à intégrer dans leurs cursus un programme d'enseignement de l'interprétation communautaire. En effet, ce cours existe déjà dans plusieurs formations avec d'autres intitulés : « Interprétation en service public » et « Interprétation-Médiation ».

Dans les lignes qui suivent, nous présenterons quelques recommandations à observer au cours de la formation des interprètes communautaires.

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

2.1 Adopter une approche variationniste de la langue

La variation est un phénomène naturel des langues. Au cours de l'exercice de son activité, l'interprète fait face à beaucoup de variations linguistiques. Celles qui nous intéressent ici sont de type : diatopique (régionale), diamésique (de l'écrit à l'oral), diaphasique (situationnelle ou stylistique) et diastratique (sociale) (*cf.* Françoise Gadet, 1996 : 17-18).

La variation diatopique se situe au niveau d'une seule langue en usage dans plusieurs régions du monde. La langue arabe, par exemple, est parlée dans les vingt-deux pays constituant le monde arabe. De ce fait, interpréter de et vers l'arabe ne couvre pas pleinement la tâche de l'interprète arabophone. Il est très fréquent que celui-ci cherche à se renseigner sur l'origine de la personne pour laquelle sa mission est destinée avec la question : « Arabe de quel pays ? ».

Car, il convient de souligner ici que bien que les Arabes fassent usage de la même langue, celle-ci connaît des variations régionales, notamment dans le vocabulaire en usage dans les différents domaines professionnels : administratif, juridique, médical… Pour demander à un étranger arabe son casier judiciaire, l'interprète devra utiliser l'équivalent approprié en fonction de l'origine de celui-ci :

Tab. 1 : Casier judiciaire dans quelques pays arabes

Destinataire	Terme arabe	Translittération	Traduction littérale
Un Égyptien	صحيفة الحالة الجنائية	ṣaḥīfat al-ḥāla al-jena'iyya	Bulletin de l'état criminel
Un Algérien	صحيفة السوابق القضائية	ṣaḥīfat al-sawabeq al-qada'eyya	Bulletin des antécédents judiciaires
Un Marocain	السجل العدلي للسوابق	al-sejell al-'adli lel-sawâbeq	Registre judiciaire des antécédents

Il en est de même pour d'autres documents comme *la carte d'identité* et *l'acte de naissance* à titre d'exemple (voir Héba Medhat-Lecocq, 2017 : 117). À cela s'ajoute les variations entre les différents dialectes parlés dans ces pays. C'est ce que nous verrons dans ce qui suit.

La variation diamésique est celle qui qui tient compte du passage de l'écrit à l'oral. Il y a lieu de noter que ce type de variation est géré d'une manière particulière par les usagers de la langue arabe. En effet, l'arabe moderne est globalement divisé en arabe standard et plusieurs dialectes.

L'arabe standard est, certes, commun à tous les usagers de la langue arabe. Mais comme nous l'avons vu plus haut, il est grevé de variations diatopiques, notamment en ce qui concerne les différents domaines professionnels. À l'écrit, les arabes se servent de ce niveau de la langue, exception faite pour quelques domaines limités (les scénarios des pièces de théâtre ou de films censés être produits en dialectale, les SMS, quelques annonces publicitaires…)

Les dialectes sont en usage plus particulièrement à l'oral. Chaque pays arabe possède son ou ses dialecte(s). L'intercompréhension entre les usagers des différents dialectes n'est pas impossible, mais quelquefois difficilement gérable, notamment entre les pays du Maghreb et ceux du Machreq.

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

Nous tenons à souligner ici que, contrairement à ce que d'aucuns le pensent, l'arabe standard et le dialecte ne sont que deux niveaux d'une même langue, la langue arabe moderne. La quasi-totalité des mots relevant des dialectes sont créés à partir de racines arabes et obéissent aux schèmes de dérivation arabes avec des substrats et des superstrats différents qui varient d'un pays à l'autre.

> Elles [les variations] vont en grandissant dès lors que la comparaison est établie entre les différents dialectes, qui, certes, puisent dans l'arabe classique[2] et l'arabe standard, mais reposent chacun sur un substrat propre à l'histoire de son pays (berbère au Maghreb, copte en Égypte, etc.). À cela s'ajoutent les différents superstrats (anglais, français, etc.) qui ont marqué de leur empreinte beaucoup de ces dialectes. (Héba Medhat-Lecocq, 2017 : 116)

Pour revenir à la variation diamésique, les Arabes, face à certains termes relevant de l'arabe standard qu'ils jugent opaques, créent ou font usage d'autres termes ou expressions. Ces derniers peuvent être considérés comme des parasynonymes auxquels nous pouvons accorder le statut de gloses désambiguïsantes, de synonymes diachroniques qui ont disparu des documents administratifs mais qui continuent à être usités par le grand public, ou d'autres types de parasynonymes.

Prenons quelques exemples relevant du vocabulaire utilisé en Égypte :

Tab. 2 : Égypte : arabe standard et dialecte (de l'écrit à oral)

Français	Arabe standard (Écrit)	Dialecte arabe (Oral)	Statut
Casier judiciaire	صحيفة حالة جنائية ṣaḥîfat ḥâla jenâ'eyya (Litt[1]. Bulletin de l'état criminel)	فيش وتشبيه fîch we tachbîh (Litt. Fiche et comparaison)	Synonyme diachronique
Acte de divorce	إشهاد طلاق 'echhâd ṭalâq (litt. attestation ou certification de mariage	ورقة طلاق wara'et ṭalâ' (Litt. document de mariage	Glose désambiguïsante
Acte de mariage	عقد زواج 'aqd zawâj (Litt. acte de mariage)	قسيمة جواز 'asîmet gawâz (document officiel de mariage)	Synonyme diachronque

(1) Littéralment

Soulignons toutefois qu'en langue arabe ces variations diamésiques (entre l'écrit et l'oral) se confondent dans certains cas avec *les variations diaphasiques et diastratiques*, comme il sera démontré ci-après.

Le problème en interprétation communautaire ne réside pas seulement dans le choix entre l'écrit et l'oral, puisqu'en interprétation c'est l'oral qui prédomine, mais plutôt

[2] Nous tenons à souligner que l'arabe classique n'est pas concerné par ce type de communications.

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

dans le fait que les deux acteurs, le professionnel du service public et l'étranger, ne sont pas toujours sur le même registre. Le premier, même dans sa communication orale avec le public, a toujours recours à la terminologie en usage dans les documents écrits. Il demande à l'étranger son casier judiciaire, son acte de mariage ou le jugement de divorce le concernant. Mais l'étranger arabe utilise l'un ou l'autre registre en fonction de deux critères : la situation de communication et son niveau d'instruction.

Expliquons-nous plus précisément.

L'usager arabe instruit passe aisément d'un registre à l'autre en fonction de la situation de communication. Dans une conversation avec l'un des membres de sa famille, il fait usage des termes et expressions relevant de son dialecte (acte de divorce : wara'et talâ'). Mais dans un contexte professionnel ou dans un texte écrit, il aura recours aux termes relevant du registre écrit (acte de divorce : 'echhâd talâq). Dans ce cas-là, ces deux variations diamésiques sont également des variations diaphasiques (stylistiques qui prennent en compte la situation de communication)

Mais lorsque l'usager arabe est d'un faible niveau d'instruction, il utilise exclusivement les expressions relevant du dialecte (registre oral). Et dans ce cas-là, l'interprète se doit de lui simplifier le processus de la communication en faisant usage du seul niveau dialectal (acte de divorce : wara'et talâ'), comme variation diastratique (qui prend en compte le niveau social du locuteur/allocutaire).

> Le découpage en types de variation laisserait attendre une discontinuité, alors que diatopique, diastratique et diaphasique interagissent en permanence : les locuteurs emploient d'autant plus de formes régionales que leur statut socioculturel est plus bas et que la situation est plus familière, et le spectre diastratique est donc plus large au bas de l'échelle sociale. (Corinne Mencé-Caster, 2019)

Ainsi, nous pouvons déduire que l'interprète communautaire est amené à jongler avec les variations lexicales et discursives de la langue en fonction de son interlocuteur : son pays d'origine, son niveau social et la situation de communication dans laquelle il se trouve. Autrement dit, en interprétation communautaire, la marge de liberté est plus grande et les décisions à prendre sont multiples.

2.2 Intégrer, le cas échéant, le lexique du pays d'accueil

L'interprète communautaire est tenu de prendre en compte le contexte situationnel dans lequel il travaille. Dans certains cas, il a affaire à un étranger qui vient d'arriver sur le territoire français et qui cherche à s'y installer. Le fonctionnaire du service public lui explique qu'il devra constituer un *dossier*, le déposer à la *préfecture* et avant d'obtenir le *titre de séjour*, il recevra un *récépissé*. Face à ses faibles connaissances du contexte géographique, social et administratif, comment l'interprète communautaire peut-il lui transmettre ce message ?

S'il procède par un acte d'interprétation typique, en remplaçant complètement le lexique français par son équivalent arabe, le message pourrait être comme suit :

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

Tab. 3 : Interprétation sans prise en compte du contexte situationnel

Version orale originale (français)	Interprétation communautaire (arabe)	Transcription en français
1. Constituer le dossier	إعداد الملف	e'dâd al-malaff
2. Le déposer à la préfecture	تسليمه إلى العمالة (المغرب) أو مديرية الأمن (مصر)	taslîmoh ilâ al-'emâla (Maroc) aw mudiriyyat al-amn (Égypte)
3. Recevoir d'abord un récépissé	الحصول أولاً على إيصال	al- ḥoṣûl awallan 'ala iṣâl
4. Ensuite, dans deux mois, un titre de séjour	وفي خلال شهرين بطاقة الإقامة	we fi khelâl shahrên, beṭâqat al-'eqâma,

Cependant, cette interprétation, bien que correcte, risque d'isoler l'étranger du contexte géographique dans lequel il se trouve. Si nous prenons le deuxième énoncé, les deux équivalents de *préfecture*, *'emâla* (au Maroc) et *mudiriyyat al-amn* (en Égypte) ne sont que des tentatives de rapprochement de ce que recouvre la préfecture en France, les trois entités n'assurant pas exactement les mêmes fonctions, phénomène très fréquent, notamment dans les domaines administratif et judiciaire, et qui conduit le traducteur/interprète, en l'absence d'un équivalent parfait, à procéder à une harmonisation des terminologies. Dorina Irimia explique ce phénomène dans le cadre des procédures judiciaires :

> « Quand ces institutions distinctes entrent en relation dans le cadre d'une procédure judiciaire, c'est la traduction qui fait le pont entre elles. Le traducteur peut alors éprouver quelques doutes face à un tel défi, car c'est lui qui doit déterminer quel terme du système d'accueil reflète précisément le sens du vocable employé par le tribunal émetteur. » (2024 : 277)

Par ailleurs, l'étranger qui cherche à prendre un moyen de transport pour aller à la préfecture, devra demander comment aller à la PRÉFECTURE.

De plus, force est de constater qu'au bout de quelques jours de leur présence en France, des mots comme *'emâla (ou mudireyya), malaff, isâl et iqâma* disparaissent complètement de la conversation "en arabe" de beaucoup d'étrangers, et ce au profit de *préfecture, dossier, récépissé et séjour*. Cela revient, à notre sens, au fait qu'ils sont en contact direct avec l'objet : ils doivent aller à *la préfecture*, ils ont *un dossier* à constituer, ils ont reçu *le récépissé*, ils attendent la *carte de séjour*…

Ce contact avec la réalité, avec les objets du monde, amoindrit, nous semble-t-il, l'obstacle linguistique qui se dresse devant l'étranger et qu'on ne peut imputer aux seuls signes linguistiques, mais aussi au rapport du sujet parlant avec les objets que ceux-ci représentent.

Pour toutes ces raisons, nous proposons en traduction communautaire de ne pas négliger les quelques mots ou termes du lexique français s'avérant nécessaires pour l'étranger au cours de cette première étape de son intégration dans la société.

[3]Notons que tous ces emprunts du français sont très fréquemment employés dans les conversations en arabe des migrants en France.

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

Tab. 4 : Interprétation avec une prise en considération du contexte situationnel[3]

Version orale originale (français)	Interprétation communautaire (arabe)	Transcription en français
1. Constituer le dossier	إعداد **الدوسيه (الملف)**	e'dâd al-dossêh (al-malaff)
2. Le déposer à la préfecture	تسليمه إلى **البريفيكتور (العمالة** أو **مديرية الأمن)**	taslîmoh ilâ al-prefectûr (al-'emâla aw mudiriyyat al-amn)
3. Recevoir d'abord un récépissé	الحصول أولاً على **ريسيبيسيه (إيصال)**	al-ḥoṣûl awwalan ‘ala resipisêh (iṣâl)
4. Ensuite, dans 2 mois, un titre de séjour	وفي خلال شهرين **السيجور (بطاقة الإقامة)**	we fi khelâl shahrên, al-sejûr (beṭâqat al-'eqâma)

Nous remarquons dans le tableau ci-dessus que l'acte d'interprétation a pris en compte la présence effective de l'étranger en France et les démarches qu'il devra suivre pour s'y installer. L'interprète procède toujours par explicitation avec un va-et-vient entre l'emprunt au français et l'équivalent arabe dont il se sert ici comme glose désambiguïsante.

Il ne s'agit pas ici, rappelons-le, d'une traduction consécutive entre deux personnes se trouvant sur un pied d'égalité quant à l'objet de leur conversation, un ministre et son homologue à titre d'exemple. En interprétation communautaire, *a contrario,* le procédé d'explicitation (emprunt de la langue source / équivalent de la langue cible) trouve toute sa légitimité. Cependant, on ne peut le généraliser et y recourir tout au long de l'acte d'interprétation, mais seulement lorsque l'usage de l'emprunt s'avère nécessaire pour l'étranger et que cela impose, par la suite, une désambiguïsation en arabe qui, avec le temps, finit par disparaître au profit de l'emprunt.

2.3 Introduire, à l'occasion, des gestes sémiotiques dans l'acte d'interprétation

Les sémiotiques accompagnent souvent le message oral lorsque les mots ne suffisent pas à eux seuls pour transmettre le sens voulu par le sujet parlant. Il arrive dans certains cas que l'étranger recourt à la gestuelle pour s'expliquer. Il est donc conseillé à l'interprète d'observer la gestuelle de ce dernier lorsqu'il parle. Mais il arrive aussi à l'interprète lui-même d'en faire usage pour clarifier le sens d'un mot, d'un terme ou d'une expression à l'étranger, et c'est l'une des particularités de l'interprétation communautaire que l'on ne peut se permettre en interprétation consécutive en dehors de ce contexte.

Nous prenons appui sur un exemple portant sur le terme *angle mort*, utilisé au cours d'une mission d'interprétation pour un étranger qui, en conduisant la voiture de son employeur, avait provoqué un accident. Parmi les questions qui lui ont été posées au commissariat de police, nous retenons la suivante :

Avez-vous essayé de regarder l'angle mort droit ?

En effet, l'angle mort est la zone invisible qui ne fait pas partie des champs de vision de tout conducteur au volant. C'est à celui-ci de tourner un peu la tête pour s'assurer de l'absence de tout autre véhicule dans ladite zone.

Il a pour équivalents arabes les deux termes techniques :

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

الزاوية الميتة al-zawya al-mayyeta (angle mort)

النقطة العمياء al-noqta al-‘amya’ (point aveugle)

Bien évidemment, tout interprète se trouvant dans cette situation devrait commencer par l’un des deux termes, et dans le cas où son message reste incompréhensible, fait usage de l’autre.

Mais, les deux termes étaient incompréhensibles pour l’étranger, et il a fallu lui expliquer en détails le concept d’<angle mort>. Il a été indispensable de recourir à la gesticulation nécessaire à cet effet, en tournant la tête vers la droite. Cette initiative de la part de l’interprète est salutaire aussi bien pour lui que pour l’étranger, mais elle n’est pas autorisée dans toutes les missions. Dans tous les cas, elle n’est pas de mise en dehors de l’interprétation communautaire.

Il faudra donc tenir compte de cette option dans la formation des futurs interprètes, tout en leur indiquant qu’il s’agit du dernier recours pour le traducteur. C’est le mal nécessaire.



Fig. 1 : Angle mort[4]

2.4 Maîtriser les connaissances encyclopédiques des deux sociétés, source et cible

C’est un truisme de dire qu’on ne peut se contenter de traduire/interpréter un message par un simple transfert de son explicite linguistique. Chaque message (écrit ou oral) est porteur d’un sens explicite et implicite, comme le montre Marianne Lederer :

> Le traducteur ne traduit pas un texte en lui appliquant seulement ses connaissances linguistiques. À tout moment, d’autres connaissances sont réactivées et reconstituent dans son esprit l’ensemble explicite/implicite, qui est le sens derrière les mots et le vouloir dire de l’auteur. (1994/2006 : 31)

[4] https://www.interieur.gouv.fr/archives/actualites/communiques-de-presse/mise-en-place-du-dispositif-de-signalisation-des-angles-morts-des (consulté le 04/01/2025)

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

Or, le sens implicite caché derrière les signes est extralinguistique. Il appartient à la société dans laquelle il a été créé, vit dans ses méandres et crée une certaine connivence entre les sujets parlants qui en sont issus. Pour le comprendre, il convient de maîtriser les connaissances encyclopédiques de cette société qui nous permettent de cerner l'implicite.

De même, pour transmettre le sens du message dans une autre langue, autrement dit aux sujets parlants d'une autre société et, par conséquent, ne partageant pas la même vision du monde avec les premiers, il est opportun d'être au fait des connaissances encyclopédiques de leur société, pour éviter les interférences linguistiques et/ou culturelles.

L'exemple suivant illustre notre propos.

Soulignons tout d'abord qu'en droit français, le terme *infraction* est un hyperonyme. En fonction de la gravité de l'infraction et de la peine encourue, il couvre trois hyponymes. En d'autres termes, une infraction peut être de la moins grave à la plus grave : une contravention, un délit ou un crime.

Ce que nous venons d'exposer relève de nos connaissances encyclopédiques du droit propre à la société française. Cette même catégorisation des infractions, nous la trouvons dans tous les systèmes juridiques arabes, comme le montre le tableau suivant :

Tab. 5 : Les types d'infraction en France et dans le monde arabe

Français	Arabe
Infraction	**جريمة (jarîma)**
1. contravention	1- مخالفة (mukhâlafa)
2. délit	2- جنحة (junḥa)
3. crime	3- جناية (jinâya)

Or, avec le temps, le terme arabe jarîma جريمة, bien qu'hyperonyme couvrant les trois autres termes, et donc censé être neutre, est utilisé par les simples usagers arabes dans le sens de crime (jinâya) جناية, l'infraction la plus grave. Seuls les professionnels du droit sont capables de distinguer entre les deux termes *jarîma* (infraction) et *jinâya* (crime). Mais pour le simple usager, jarîma جريمة est utilisé pour désigner un crime.

Pour traduire en arabe l'énoncé suivant, adressé par un officier de police judiciaire (OPJ) à un étranger qui, entre autres infractions qu'il avait commises, a voyagé sans titre de transport :

« Cette infraction est sanctionnée d'une amende de 50 euros », deux options s'offrent à l'interprète :

- soit il se contente de transmettre l'explicite linguistique, en traduisant *infraction* par son équivalent *(jarîma)* جريمة, ce qui risque de choquer ce voyageur arabe qui ne pourrait jamais accepter ce terme pour la contravention qu'il vient de commettre ;

- soit il interroge les systèmes juridiques arabes, tout en mobilisant ces connaissances encyclopédiques des sociétés arabes, et dans ce cas-là, il tente de savoir de quel type d'infraction il s'agit, pour finir par traduire *infraction* plutôt par contravention (*mukhâlafa*) مخالفة.

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

Bien que le lexique juridique nous présente *infraction* et *jarîma* جريمة comme deux équivalents, le traducteur après avoir bien délimité le concept qu'il représente dans l'énoncé ci-dessus, s'est permis de le remplacer par contravention (*mukhâlafa*) مخالفة .

Non. Il ne faut pas appeler un chat, un chat !

3 Conclusion

L'interprète communautaire intervient dans une communication asymétrique entre deux interlocuteurs étrangers l'un à l'autre. Non seulement ils ne partagent pas la même langue, ni la même culture, mais ils ne sont pas non plus sur le même niveau de maîtrise de leur sujet de conversation. Alors que le premier, le migrant, découvre, non sans anxiété, une nouvelle société avec toutes ses particularités et ses exigences, le second, le fonctionnaire du service public, est confiant et possède les commandes de la conversation.

Cet état de fait impacte la communication et, par la suite, l'acte d'interprétation destiné à ses deux acteurs. D'où la nécessité de dispenser une formation spécifique aux futurs interprètes communautaires. Car, à l'encontre des autres types d'interprétation destinés à des interlocuteurs de catégories professionnelles très proches et ayant le même niveau de connaissance de leur sujet de conversation, invitant ainsi l'interprète à faire usage d'un seul registre de la langue, la communautaire l'oblige à varier son style et sa terminologie non seulement entre les deux interlocuteurs, mais aussi en fonction du profil du migrant : ses origines, son niveau d'instruction, son degré d'intégration dans le pays d'accueil…

Prendre en considération tous ces paramètres conduit l'interprète communautaire à jongler avec les différents registres de la langue en usant de toutes ses variations, en complétant quelquefois sa parole avec des gestes sémiotiques, en faisant des allers-retours entre les deux lexiques : source et cible, bref, *à délivrer des prestations sur mesure !*

Références bibliographiques

Gadet, Françoise (1996), « Niveaux de langue et variation intrinsèque », *Palimpsestes*, n° 10, 1996, p. 17-40.

Irimia, Dorina (2024), « Du langage judicaire à la traduction : manuel d'initiation en droit et en traduction des actes judiciaires », Véronique Duché (dir.), *Des mots aux actes* n° 13, *« Que lire en traductologie francophones aujourd'hui ? »*, éditions Classiques Garnier, p. 275-293.

Klimkiewicz, Aurelia (2005), « L'interprétation communautaire : un modèle de communication trialogique ». *TTR*, 18(2), p. 209–224, https://doi.org/10.7202/015771ar

Lederer, Marianne (1994/2006), *La traduction aujourd'hui. Le modèle interprétatif*, nouvelle édition, Lettre moderne minard, coll. Cahiers Champollion, 196 pages.

Medhat-Lecocq, Héba (2017) « Arabe standard et variations régionales. Quelle formation pour les traducteurs arabophones ? », Héba Medhat-Lecocq (dir.), *Arabe Standard et variations régionales. Quelle(s) politique(s) linguistique(s) ? Quelle (s) didactique (s) ?*, ouvrage collectif, éditions des Archives Contemporaines, Coll. PLID, Paris, p. 113-127.

Mencé-Caster, Corinne (2019), « L'invisibilisation de la variation dans certaines théories linguistiques », *Archipelies*, n° 8, 2019, dossier *« Pour la visibilisation de la variation linguistique »*, https://www.archipelies.org/554.

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281

Navarro, Elisabeth (2023), *L'interprète et la médiation. Pour une théorie de la communication interprétée*, Éditions des archives contemporaines, France, ISBN : 9782813003942, 236 p. , doi : https://doi.org/10.17184/eac.9782813003942

Saglio-Yatzimirsky, Marie-Caroline (2018), *La Voix de ceux qui crient : Rencontre avec des demandeurs d'asile*, édition Albin Michel, 320 p.

Wadensjö, Cecilia (2009) 'Community Interpreting', Mona Baker and Gabriela Saldanha (eds), *Routledge Encyclopedia of Translation Studies (2nd edition)*, Routledge, p. 43-48.

Published in : AL-ZAUM, Malek ; MEDHAT-LECOCQ, Héba ; NEGGA, Delombera (dir.), *Former des traducteurs et des interprètes. Des prérequis au marché du travail*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005281, doi : 10.17184/eac.9782813005281